

Accident d'abattage à Ntoum

Ghislain Ntoutoume Mvé succombe à une hémorragie cérébrale

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

*Le malheureux se trouvait dans la zone à risque, sur son champ, lorsqu'un arbre est tombé sur lui. Touché gravement au crâne, il n'a pas survécu à l'hémorragie interne consécutive à ce violent choc.*

**GHISLAIN** Ntoutoume Mvé, Gabonais d'une trentaine d'années, est décédé le vendredi 20 novembre dernier, à la suite d'un accident d'abattage à Foulayong (Meyang), à cinq kilomètres de Ntoum, le chef-lieu du département du Komo-Mondah. L'hémorragie cérébrale consécutive au choc reçu à la tête a eu raison de lui, au moment où les se-

cours le transféraient vers une structure hospitalière de Libreville. Et, depuis lors, l'abatteur Narcisse Ndong Mba, un autre jeune compatriote dont les services avaient été sollicités par le défunt, la veille de l'accident, pour l'abattage de deux pins de parasol, est gardé à vue à la brigade territoriale de cette localité. Il devrait être mis à disposition du parquet de Libreville dans les tout prochains jours.

Selon le mis en cause, les faits ayant conduit au drame se sont déroulés, le 19 novembre dernier, en milieu de journée. Un peu plus tôt, Ntoutoume Mvé se rapproche de Ndong Mba et sollicite de lui l'abattage de deux pins de parasol, dans son champ situé à environ un kilomètre de son domicile. La modique



Photo : SCOM

Ghislain Ntoutoume Mve, qui a joué de mal chance.

somme de 10 000 francs est arrêtée, de commun accord, pour l'exécution de la tâche. Par la suite, l'abatteur se rend au lieu indiqué, flanqué de son frère cadet, Nguema Mba. Sur place, ils trouvent le pro-

priétaire du champ, accompagné de deux de ses proches. En quelques coups de hache, Narcisse Ndong Mba fait tomber le premier arbre résineux à aiguilles persistantes. Mais lorsqu'il s'engage à couper le second, son cadet remarque que Ghislain Ntoutoume Mvé se trouve dans la zone à risque. D'où l'injonction faite à ce dernier de se déplacer, d'autant que le vent, selon les professionnels en la matière, influence très souvent la direction de l'arbre au moment de sa chute.

« Quand j'ai attaqué la dernière souche, le vent qui soufflait fort a malheureusement dirigé le pin parasol dans le sens opposé à celui que j'ai retenu dans mes projections », confie l'abatteur. Du coup, il est trop tard

lorsque le propriétaire du champ tente enfin de se soustraire de la zone dangereuse. En effet, Ghislain Ntoutoume Mvé est happé par l'une des branches de l'arbre au niveau du cou. Mais, malgré la violence du choc, il parvient tout de même à se relever, pour récupérer le téléphone portable qui lui a échappé des mains. Avant de s'affaler juste après.

Dans son étourdissement, la victime essaye encore de se remettre sur ses deux jambes. Mais l'abatteur lui conseille vivement de rester couché, de sorte qu'il puisse récupérer ses forces. Un temps de répit qui permet également aux témoins de l'accident d'alerter les autres membres de la famille. Quelque temps après, un transporteur suburbain est

hélé pour acheminer le malheureux au centre médical de Ntoum, où il reçoit les premiers soins.

Mais le pronostic vital du patient est tellement engagé que le médecin de la petite unité sanitaire ne veut pas prendre de risques. Il suggère, dès le vendredi 20 novembre en matinée, de procéder à l'évacuation de la victime vers une structure hospitalière de Libreville. Ntoutoume Mvé rend malheureusement l'âme en chemin. Un décès qui, de source médicale, serait dû à une hémorragie interne que le patient a eu au niveau du crâne. Narcisse Ndong Mba a été interpellé dans le cadre de l'enquête immédiatement ouverte, sur instructions du procureur de la République de Libreville.

Lutte contre la drogue à Libreville

Le médiateur Nguema Essone et sa cliente pris en flagrant délit

AEE  
Libreville/Gabon

*Wenceslas Nguéma Essone, Gabonais de 35 ans, surnommé «Le médiateur»,*

*est tombé en même tant que sa cliente, Shenelle Meyie Okemba, 20 ans, sans emploi, habitant le quartier Nzeng-Ayong, dans les filets de la brigade anti-criminalité (Bac),*

*vendredi dernier. Ces individus, fichés par la police comme des récidivistes, ont été pris au quartier Plaine-Orety, avec 8 ballots de chanvre indien soigneusement dissimulés dans le sac à main de la jeune dame.*



Photo : AEE

Les deux complices

plusieurs reprises, pour vols à main armée, aux côtés de Shenelle, interpellée, elle, pour des faits de drogue. En se rapprochant des deux personnages, les éléments de la Bac constatent qu'ils présentent des signes de parfaits drogués. Sur le coup, l'un des policiers demande à la jeune dame de fouiller son sac à main. Wenceslas s'y oppose énergiquement, proférant même des menaces à l'endroit des flics. Il n'en faudra pas plus pour que ces derniers maîtrisent l'individu et procèdent eux-mêmes à la fouille du sac. Et là, bingo ! Huit ballots de chanvre, soigneusement dissimulés au fond du sac, couverts par un vêtement féminin et sur lequel sont posés des produits de beauté. Interrogée sur la présence de cet "arsenal", Shenelle,

qui croit avoir à faire à des gamins, dit ne rien savoir du contenu du sac qui, prétendant que celui-ci a été oublié par une amie dans un bar. Mais les policiers ne se laissent pas distraire. Après un long interrogatoire au poste de police, la dame crache enfin le morceau.

Elle leur avoue finalement qu'elle consomme et commercialise l'herbe prohibée depuis bientôt un an, et que Wenceslas, qu'elle a connu à travers un ami, alors qu'elle exerçait comme gérante de bar à Plaine-Orety depuis trois mois, ne lui sert que d'intermédiaire, dans la négociation du prix et l'achat du produit, auprès du grossiste, difficile à rencontrer. Ce que confirmera Wenceslas, qui reconnaît d'ailleurs être un "expert" dans ce domaine-là.

En bref

**• Ils dépouillent un homme au marché de Bitam**  
N. E.-E., Gabonais d'une quarantaine d'années, a eu la malchance de se retrouver au marché municipal de Bitam, vers 21 heures, le samedi 7 novembre. Une bande de brigands s'est ruée sur lui, en le délestant de l'argent qu'il avait sur lui, soit une somme de 75 000. En plus de lui ravir son téléphone portable. L'enquête diligentée à la suite d'une plainte déposée par la victime à la brigade du chef-lieu du département du Ntem, a permis aux pandores de neutraliser deux présumés braqueurs : Aristide Beye Ona et Romeo Moto Essono, tous deux Gabonais, la vingtaine révolue. Lors d'un interrogatoire, les mis en cause ont expliqué aux enquêteurs que le butin volé était entre les mains de l'un de leurs complices ayant pris la clé des champs. Les voyous neutralisés ont été déferés, vendredi, devant le parquet, puis écroués à la prison centrale d'Oyem. L'investigation se poursuit pour appréhender les fugitifs.

**• Poursuivi pour détournement de fonds, faux et usage de faux**

NOE Tsimi, Camerounais de 27 ans, mais qui se faisait passer pour un Gabonais, sous l'identité de Daniel Dimitri Effe Bimbang, a été interpellé, le 7 novembre dernier, par la Police judiciaire (PJ) de Lambaréné. Il aurait détourné 430 000 francs dans un troquet qu'il gérait à Libreville, au quartier Avéa. Après son forfait, le 5 octobre 2015, le mis en cause prend le chemin de Lambaréné, où il a déniché un job dans un espace commercial. Mais le propriétaire du bistrot, bien renseigné sur la direction prise par le fugitif, contacte la PJ de la ville du Grand blanc. L'individu est cueilli à son travail. Des informations obtenues auprès des services de la Documentation et de l'Immigration révèlent que le mis en cause est un Camerounais, qui aurait falsifié une carte scolaire en tant qu'apprenant au CES d'Akébé. Présenté devant le parquet de Lambaréné, le 11 novembre 2015, Noé Tsimi a été incarcéré à la prison centrale de cette localité. Il comparaitra pour détournement de fonds et faux et usage de faux.

**Il s'obstine, malgré tout, à rester au Gabon**  
CONDAMNE par le tribunal de Libreville, en août dernier, à deux mois de prison pour coups et blessures volontaires, assortis d'une interdiction de séjourner au Gabon pendant cinq ans, Ali Sare, Burkinabé de 26 ans, refuse manifestement de rentrer dans son pays après avoir purgé sa peine. Alors que les agents des services de la Documentation et de l'Immigration croyaient en avoir fini avec son cas, à la faveur de sa reconduction à la frontière entre le Gabon et le Cameroun, l'homme est curieusement localisé à Bitam, début novembre courant. Dès lors, le tribunal de Libreville décide, le 10 novembre dernier, sous les réquisitions du procureur d'Oyem, de décerner un mandat d'arrêt à l'encontre du mis en cause. Les pandores de la brigade centre de Bitam ne tardent pas à le neutraliser. Déferé cette fois-ci devant le parquet d'Oyem, le vendredi 20 novembre dernier, le Burkinabé a été écroué à la maison d'arrêt de cette localité.

Rassemblés par SCOM

Du 16 novembre au 31 décembre 2015  
**VIVEZ LA MAGIE DES FÊTES**

Split ICESTREAM 9000 BTU à partir de  
**167 000 F.cfa** au lieu de  
**197 000 F.cfa**

Promotion valable sur toute la gamme Icestream

**sogafic services**  
BP 2136 LIBREVILLE - Tél. : (+241) 06 22 72 04 / 07 06 26 00 - Fax : +33 1 73 76 85 37  
POB - Tél. : 07 14 01 50 - Fax : 01 55 09 55 - sogafic.services@group.sogafic.com  
www.sogafic.com

Nous construisons l'avenir  
SOGAFIC